

**N° 17/4.17**

**[PREAVIS N° 40/12.16](#)**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR SOUTENIR LE PROJET DE REPRISE DU JOURNAL DE MORGES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes Françoise ADLER, Patricia CORREIA DA ROCHA, Janine DEVAUD, Ludivine GUEX (rapporteuse de minorité) et de MM. Christian HUGONNET, Richard BOUVIER (président et rapporteur de majorité), Joseph WEISSEN. Elle s'est réunie à trois reprises à l'Hôtel de Ville, les 19 décembre 2016, 23 janvier 2017 et 6 mars 2017.

Nous remercions M. Cédric JOTTERAND, rédacteur en chef du Journal de Morges, Mme Mélanie WYSS, municipale, Mme Gerlinde STENGHELE, cheffe de service et M. Vincent JAQUES, syndic, pour leur présentation détaillée ainsi que pour les réponses fournies à toutes nos questions lors de la séance du 19 décembre et à toutes nos demandes par courriel.

Au terme de la troisième séance, lors du vote, une majorité de 4 membres sur 7 présents de la commission ad hoc ont modifié la conclusion adoptée par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016. En revanche, 3 membres se prononcent en faveur du préavis et présentent un rapport de minorité, Mmes Janine Devaud, Ludivine Guex et M. Joseph Weissen. Les raisons qui conduisent la minorité à accepter ce préavis ont fait l'objet des réflexions suivantes.

## **1 PREAMBULE**

Dans un contexte d'évolution structurelle de la branche des médias, Tamedia Publications romandes avait pris la décision stratégique en 2014 de se concentrer sur ses marques régionales et supra régionales en Suisse romande, et a ainsi décidé de mettre en vente ses marques locales, dont le Journal de Morges jugé trop petit, complexe et pas de rentabilité illimitée en vue. En date du 11 octobre 2016, le Groupe Tamedia et M. Cédric Jotterand, rédacteur en chef, ont signé un accord de vente du Journal de Morges. Selon l'accord, M. Jotterand reprend le 51% du capital-actions au 1<sup>er</sup> novembre 2016 et dispose de six ans pour racheter le solde de 49%. Le Journal de Morges est distribué dans le district de Morges et bien au-delà. Animé par la volonté d'une reprise locale du Journal de Morges, M. Jotterand a sollicité le soutien financier de la Commune de Morges pour réaliser la deuxième étape de la transaction. Au vu de l'intérêt du Journal de Morges pour la région, il a également approché d'autres communes pour obtenir un soutien financier. Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de voter une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 ainsi qu'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.00, remboursable sur une période de 6 ans, mais au plus tard en 2022, selon le préavis de la Municipalité. Au moment de la rédaction du présent préavis, 40 autres communes ont d'ores et déjà confirmé leur soutien financier à fonds perdu pour un montant total de CHF 100'000.00, ce qui représente CHF 3.-/habitant. Si l'on ajoute Morges, il y aurait près des 85% de la population du district, qui soutiendraient le projet.

## 2 ARGUMENTS

- Dans son rapport sur l'état des médias, la COFEM (Commission fédérale des médias) souligne l'importance persistante des médias d'information pour la société et la démocratie. La numérisation provoque des bouleversements majeurs, notamment dans les quotidiens nationaux et régionaux. Cette situation a une influence sur les possibilités journalistiques. L'évolution des médias est certes avant tout l'affaire des entreprises de la branche, mais c'est aussi une question politique. Le processus de transformation devrait être accompagné, les innovations techniques encouragées et la culture journalistique maintenue et développée. La COFEM préconise d'encourager le lancement de projets novateurs. Le projet de M. Jotterand est innovant, c'est une démarche unique et inédite.
- Une presse présente des informations vérifiées et analysées par des journalistes. Elle offre à tous les membres de la société de participer non seulement au débat politique et citoyen mais aussi au débat social, économique et culturel. Les médias jouent un rôle essentiel dans la formation de l'opinion ainsi que dans les développements politiques et sociaux. Les citoyens profitent de l'impact de la presse même si ils n'achètent pas les journaux. La valeur du service produit par la presse va bien au-delà de celle retirée par ses abonnés. Elle génère donc une activité positive sur l'individu avec une mission d'intérêt public qui peut justifier un soutien. Le cas du Journal de Morges fait clairement partie de cet avantage car il ne se limite pas à diffuser son journal uniquement à ses abonnés mais il en fait bénéficier tout le district de Morges, lors de l'exemplaire gratuit tiré une fois par mois.
- Notre journal a un aspect commercial, il favorise la communication et l'information dans la ville et le district. Il a aussi un côté social : qui n'a pas vu son enfant tellement fier en découvrant sa photo dans le dit journal ?

Pour la seule ville de Morges, le journal compte 1'724 abonnés. De plus, depuis l'annonce de son indépendance, 400 nouveaux abonnés se sont inscrits. Voilà une belle preuve que les habitants soutiennent ce journal local et il est souhaitable que le Conseil appuie le vœu de la population.

Le soutien des communes reste un geste animé par la volonté de conserver un journal indépendant et local. Un don n'impliquera en rien un regard sur le contenu, de même que les activités culturelles qui sont subventionnées sans que leur programmation soit dictée.

- Quand on lit les dérives des informations qui circulent sur le «net ou sur les réseaux sociaux» où tout le monde peut dire ce qu'il veut, prenons conscience que nous avons une grande chance d'avoir un journal local de qualité dont les journalistes rencontrent les gens, se déplacent pour pouvoir rapporter sur les événements locaux et les manifestations. Cela devient rare et précieux.
- Le Conseil a accordé une couverture de déficit à Divinum de trois fois CHF 50'000.00. Nous, la minorité, pensons qu'un don de CHF 50'000.00 pour la Vie d'Ici SA donc pour le rachat du Journal de Morges reste très raisonnable.
- Le Conseil a l'occasion de promouvoir l'économie de la presse régionale et de contribuer à la cohésion du district de Morges. Nous, la minorité, nous pensons qu'il serait positif que la Ville de Morges s'unisse aux autres communes pour ce don. Le Journal de Morges tient un rôle important en créant des liens et en informant sur les événements de toute la région. De plus, dans le préavis, il explique sa vision future du Journal et ne reste pas sur des acquis. Il connaît son journal alors n'avons-nous pas tout intérêt à ce que celui-ci retrouve son indépendance dans les mains d'un rédacteur en chef en qui la population a confiance ? Nous pensons que M. Jotterand propose effectivement un projet osé qui mérite d'être soutenu. A projet extraordinaire, subvention extraordinaire.

### 3 CONCLUSION

Par ce préavis, la Municipalité souhaite octroyer un don de CHF 50'000.00 ainsi qu'un prêt de CHF 100'000.00 au projet de la reprise du Journal de Morges. Nous considérons qu'il s'agit d'une proposition novatrice pour agir localement et soutenir l'esprit entrepreneurial dans le secteur de la presse écrite du district de Morges. Au niveau cantonal et fédéral, les politiciens s'interrogent et s'inquiètent de la situation des quotidiens et des magazines. Le Conseil communal a l'occasion de soutenir cette économie et de contribuer à la cohésion du district de Morges par le biais du journal local.

Au moment de la rédaction de ce rapport, 40 autres communes ont déjà confirmé leur soutien financier à fonds perdu pour un montant de plus de CHF 100'000.-. La Ville de Morges investit CHF 50'000.-, ce montant équivaut à 0.04% du budget de la ville et donc à CHF 3.- par habitant, ce qui nous rallie à la même participation financière que la moyenne des autres communes du district.

Le Journal de Morges a une mission d'intérêt public et d'intérêt intergénérationnel. Nous avons besoin d'un média régional fort, faute de quoi il y aura un appauvrissement démocratique.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder une aide financière à fonds perdu de CHF 50'000.00 à prélever du compte de fonctionnement N° 14000.3659.00 "Aide financière au Journal de Morges";
2. d'accorder un prêt, sans intérêt, de CHF 100'000.00, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022.

au nom de la minorité de la commission  
La rapporteuse

Ludivine Guex